

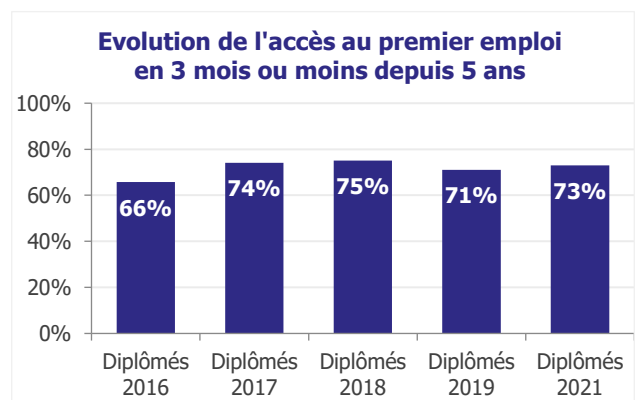
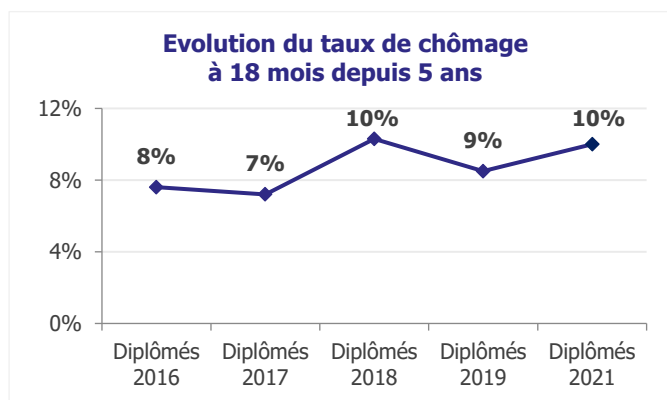
L'insertion des diplômés de licence professionnelle

En chiffres

	Diplômés 2021
Effectif diplômés	1 051
Taux de poursuite d'études	49 %
Temps d'accès à l'emploi	2,1 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	73 %
Salaire moyen à l'embauche	1 742 €
Situation à 18 mois :	
Taux de chômage	10 %
Taux d'emploi stable	78 %
Part des PCS cadre	20 %
Part des PCS profession intermédiaire	56 %
Salaire moyen à 18 mois	2 119 €

Dix-huit mois après l'obtention de leur licence professionnelle en 2021, la moitié des diplômés sont présents sur le marché de l'emploi. Le taux de chômage s'élève à 10 % et poursuit sa légère tendance à la hausse observée depuis cinq ans. En particulier, la conjoncture demeure peu favorable aux diplômés d'Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales, notamment depuis la crise sanitaire de 2020.

Les diplômés accèdent à l'emploi en moyenne deux mois après l'obtention de leur diplôme, et près des trois quarts ont été embauchés en moins de trois mois, soit dans la même mesure que leurs aînés. De plus, les diplômés en emploi connaissent des conditions plus favorables que les promotions précédentes : les emplois à durée indéterminée sont plus fréquents.



Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Temps d'accès au premier emploi :

- Durée moyenne entre l'obtention du diplôme et la date d'entrée dans le premier emploi.

- Part des diplômés accédant à l'emploi en 3 mois ou moins.

Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

Taux de chômage :

Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête.

Taux d'emploi stable :

Part des emplois stables (CDI+fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi.

Part des PCS cadre et part des PCS profession intermédiaire :

Part des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure / profession intermédiaire parmi les diplômés en emploi. Les emplois sont classés selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE.

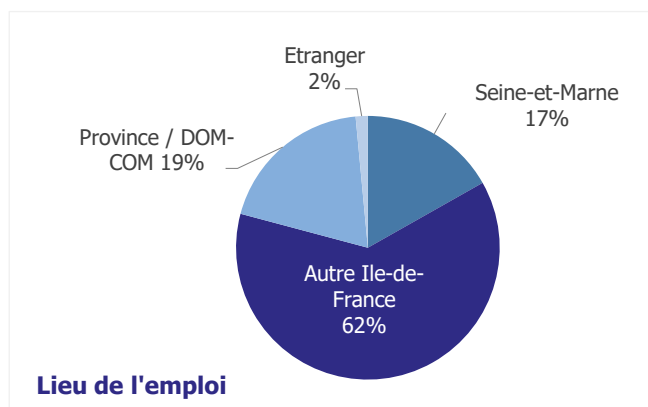
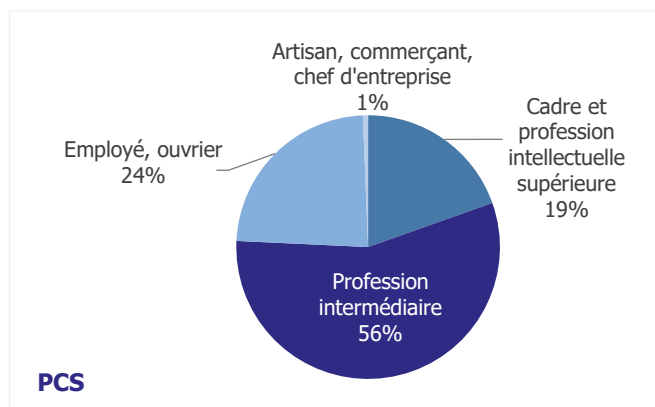
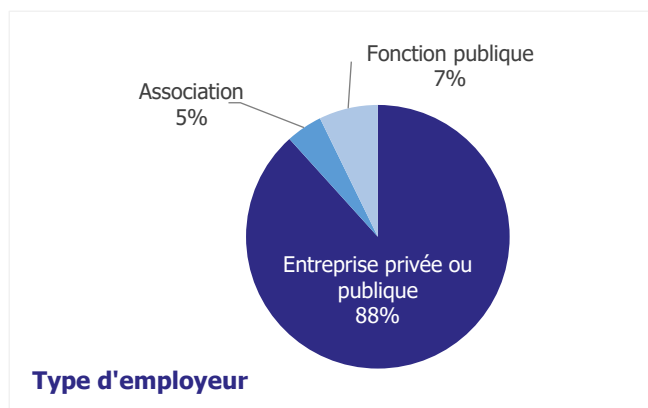
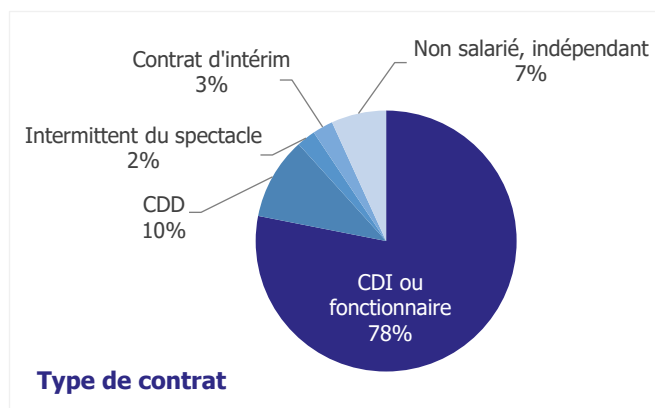
Salaire moyen à l'embauche :

Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros.

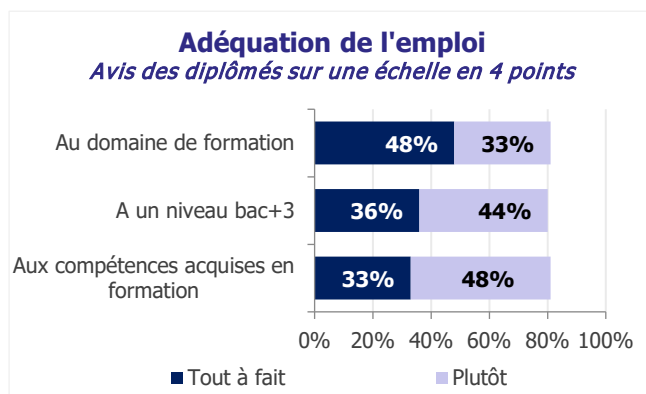
Salaire moyen à 18 mois :

Salaire net mensuel pour les salariés en France, à temps complet (primes éventuelles mensualisées) en euros.

L'emploi à 18 mois



Lorsqu'ils sont en emploi, les diplômés de licence professionnelle occupent très majoritairement des emplois stables (CDI ou fonctionnaires). Toutefois, parmi les emplois à durée déterminée, les deux tiers révèlent des situations précaires : des contrats dont la durée est inférieure à six mois, de l'intérim, des statuts d'intermittence, etc. En définitive, ces situations précaires représentent 10 % des diplômés en emploi. Selon la nomenclature des PCS de l'INSEE, les diplômés occupent majoritairement des emplois qualifiés : plus de la moitié des emplois relèvent de la catégorie des professions intermédiaires et un cinquième de celle des cadres et des professions intellectuelles supérieures. De surcroît, l'avis des diplômés sur leurs conditions d'emploi argumente en faveur d'une bonne insertion. En effet, huit sur dix estiment que leur emploi correspond à leur niveau d'études et autant considèrent mettre en œuvre dans leur emploi les compétences acquises pendant leur formation.



La plupart des diplômés exercent dans le secteur privé, néanmoins, 7 % travaillent dans la Fonction publique et 5 % au sein d'une association. De plus, une large majorité des diplômés travaillent en Ile-de-France (80 %), dont un cinquième en Seine-et-Marne. Néanmoins, les emplois en province concernent près d'un bachelier sur deux non originaires de la région.

Les apprentis pendant la licence professionnelle présentent de meilleures conditions d'insertion, notamment avec un accès plus court à l'emploi. Ainsi, 83 % sont embauchés moins de trois mois après l'obtention de leur licence professionnelle, contre 60 % des diplômés de formation initiale classique. Ceci est lié au fait qu'ils sont souvent recrutés dans l'entreprise de formation (46 % contre 18 % des stagiaires). De plus, dix-huit mois après l'obtention du diplôme, les apprentis sont moins souvent au chômage et lorsqu'ils sont en emploi, ils occupent plus fréquemment des emplois stables et qualifiés au sens des PCS de l'INSEE. Et ceci explique sans doute, qu'en moyenne, ils perçoivent des rémunérations plus élevées à l'embauche sur le premier emploi comme dix-huit mois après le diplôme. Enfin, signe de leur insertion plus favorable, les apprentis estiment plus fréquemment que les non apprentis que leur emploi correspond à leur niveau d'études (+ 8 points). De même, ils sont plus nombreux à considérer mettre en œuvre dans leur emploi les compétences acquises en formation (+ 8 points).

La carte des formations de l'université est très structurée par domaine : en effet, les apprentis sont très nombreux en Sciences, technologies, santé (88 %), et Droit, économie, gestion (79 %) tandis qu'ils sont minoritaires en Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales (44 %). Ainsi, l'insertion favorable des apprentis explique en partie les conditions d'emploi satisfaisantes pour l'ensemble des diplômés du domaine Sciences, technologies, santé : un accès rapide à l'emploi, des emplois stables et qualifiés et des salaires élevés.

Les secteurs d'embauche différenciés sont un autre facteur explicatif des écarts entre domaines. En Sciences, technologies, santé, les diplômés exercent massivement au sein d'entreprises privées, secteur dans lequel les

rémunérations sont les plus élevées. Dans les autres domaines, les débouchés sont plus hétérogènes (association, secteur public, etc.) et ils se situent plus souvent dans des secteurs touchés par des difficultés d'embauche ou d'instabilité (les arts du spectacle, le tourisme, le commerce, etc.). A titre d'exemple, en Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales, moins de la moitié des diplômés en emploi occupent des emplois à durée indéterminée. De plus, dans ces domaines, les créations d'activité sont fréquentes et portées en particulier par la licence professionnelle Guide conférencier. Ainsi, un quart des diplômés en emploi exercent une profession à leur compte (contre 2 % dans les autres domaines), et ceci influencent mécaniquement les indicateurs usuels de stabilité de l'emploi.

Insertion selon le régime d'inscription en licence professionnelle

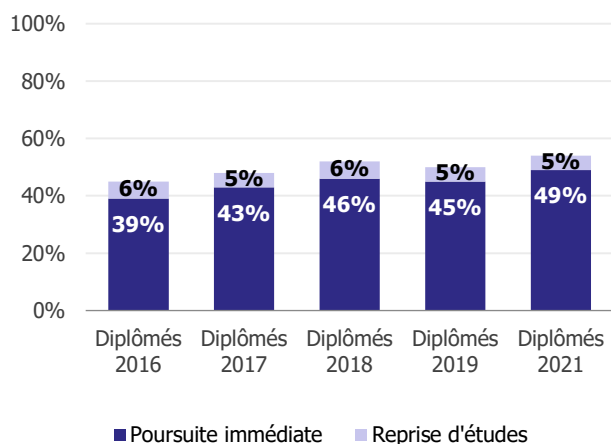
	Formation en apprentissage	Formation initiale classique
Effectif diplômés	1 071	200
Taux de poursuite d'études	43 %	53 %
Temps d'accès à l'emploi	1,8 mois	3,2 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	78 %	59 %
Salaires moyens à l'embauche	1 761 €	1 500 €
Situation à 18 mois :		
Taux de chômage	10 %	14 %
Taux d'emploi stable	83 %	60 %
Part des PCS cadre	19 %	13 %
Part des PCS profession intermédiaire	63 %	43 %
Salaires moyens à 18 mois	2 091 €	1 823 €

Insertion selon le domaine de formation

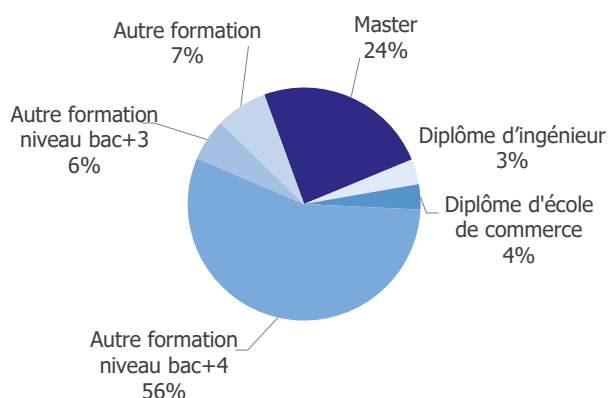
	Droit, économie, gestion	Sciences humaines et sociales et Arts, lettres et langues	Sciences, technologies, santé
Effectif diplômés	705	227	465
Taux de poursuite d'études	62 %	32 %	38 %
Temps d'accès à l'emploi	2,2 mois	2,7 mois	1,8 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	70 %	63 %	80 %
Salaires moyens à l'embauche	1 653 €	1 617 €	1 853 €
Situation à 18 mois :			
Taux de chômage	12 %	13 %	6 %
Taux d'emploi stable	80 %	47 %	91 %
Part des PCS cadre	12 %	24 %	23 %
Part des PCS profession intermédiaire	55 %	37 %	66 %
Salaires moyens à 18 mois	2 062 €	1 976 €	2 206 €

Les études après la licence professionnelle

Poursuite d'études après une licence professionnelle depuis 5 ans



Etudes suivies immédiatement après la licence professionnelle



Source et méthodologie

Source :

Enquête téléphonique et électronique, 18 mois après l'obtention du diplôme.

Champ :

Diplômés de licence professionnelle en 2021, soit 1 397 diplômés.

Taux de réponse :

75 % pour l'ensemble des diplômés.

Méthodologie :

L'insertion est évaluée pour les diplômés n'ayant pas obtenu d'autres diplômes, soit 1 028 diplômés.

Immédiatement après l'obtention de la licence professionnelle, la moitié des diplômés prolongent leur parcours de formation, confirmant la tendance à la hausse observée depuis quelques années. Cette plus forte poursuite d'études concerne principalement les diplômés apprentis (+ 6 points) alors que celle-ci reste stable pour les diplômés en formation initiale classique. Ainsi, parmi les diplômés 2021, les apprentis prolongent plus souvent leurs parcours de formation que les diplômés en formation initiale classique (53 % contre 43 %). Parmi les pistes explicatives, réside le fait que les apprentis, qui sont très représentés au sein des formations déléguées à des établissements partenaires, sont peut-être plus encouragés à y poursuivre leurs études que les diplômés dont les cours se situent à l'université. D'ailleurs ceci expliquerait en partie les écarts entre domaines : en Droit, économie, gestion, les inscriptions immédiatement après le diplôme sont plus fréquentes. Or, dans ce domaine, les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans le cadre d'un partenariat sont sur-représentés.

Ainsi, les poursuites dans des formations d'écoles spécialisées sont majoritaires (58 %), et en particulier pour les diplômés de Droit, économie, gestion (65 %), sans doute dans les cursus proposés au sein des établissements dans lesquels ils suivaient leur licence professionnelle. Pour la plupart, il s'agit d'études conduisant à un diplôme de niveau bac + 5 et dont les domaines de formation sont variés : management, marketing, communication, banque et finance, etc. Quant aux inscriptions en master, elles représentent un quart des poursuites d'études et sont peu fréquentes à l'Université Gustave Eiffel (un quart d'entre elles). Les poursuivants des domaines Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales sont les plus nombreux à s'orienter en master (un sur deux).

Enfin, si les poursuites d'études immédiatement après le diplôme sont en hausse, les reprises d'études sont quant à elles stables et rares (5 %).

Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Taux de reprise d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation après une année d'interruption.